

ÉPOUX OU PÈRE

Prénoms *Marnick, Bruno, Marie*  
Nom *LE GALLOU*

Né le *trois avril mil neuf cent soixante sept*  
à *Cardiff (Grande-Bretagne)*  
de (1) *LE GALLOU*  
*Jean, Francis, Marie*  
et de (1) *FAURE*  
*Jomnique, Andrie*

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°  
le (2)

L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

ÉPOUSE OU MÈRE

Prénoms *Christel, Madeleine*  
Nom *GAGNAT*

Née le *vingt deux août mil neuf cent*  
à *soixante deux*  
à *Lyon (Rhône)*  
de (1) *GAGNAT*  
*Marc, Jean*  
et de (1) *GUERIN*  
*Martine, Monique, Annie*

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°  
le (2)

L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

MARIAGE célébré à

*Boisvilliers (Eure et Loir)*  
le *Cinq septembre deux mille neuf*  
à *seize* heures  
Les futurs époux ont déclaré (1) *qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.*

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

4

le *Cinq septembre deux mille neuf*  
à *seize* heures

MENTIONS MARGINALES (3)

*Mariage dissous par jugement de divorce rendu le 5 février 2013 par M. le Juge aux affaires familiales du Tribunal de Grande Instance de Chartres (Eure et Loir) - mentionné le 21 février 2013*

(1) Prénoms et nom du père et de la mère

(2) Ne pas confondre avec les actes de naissance des enfants du mariage et ceux des enfants nés hors mariage.  
(3) Les mentions marginales doivent être inscrites dans l'acte de naissance.

Extrait de l'acte de décès n°  
Décédé le

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

ÉPOUSE OU MÈRE

Extrait de l'acte de décès n°  
Décédé le

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait

Extrait de l'acte de naissance n° 228  
21 avril 2004

à 04 heures 57  
est né(e) (1) Erwan, Marc, Anatole  
LE GALLOU

du sexe masculin  
à La Courmayeur (Eure-et-Loir)  
reconnu(e) (2) à Sairrilliers (Eure-et-Loir) le 27 mars 2004

par (3) les père et mère  
Délivré conforme aux registres, le 18 septembre 2004  
p/l'officier de l'état civil

MENTIONS MARGINALES (4)



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance - compléter le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du » (date de n)  
(2) Préciser si il y a lieu les date et lieu de la déclaration reçue pour le premier enfant commun)  
(3) Préciser selon le cas

24 octobre 2006

08 heures 30  
est né(e) (1) Stymeric, Denis,  
Bruno LE GALLOU

du sexe masculin  
à Le Lourday (Eure-et-Loir)  
reconnu(e) (2) à Le Lourday le 26  
octobre 2006

par (3) le père  
Délivré conforme aux registres, le 18 septembre 2009

#### MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil  
Scieu

#### MENTIONS MARGINALES (4)

- (1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »  
(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances  
(3) Préciser selon le cas, « par le père » ou « par la mère » ou « par les père et mère »  
(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

24 octobre 2006

à ... heures  
est né(e) (1)

du sexe

à

reconnu(e) (2)

par (3)

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil  
Scieu

#### MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil  
Scieu

#### MENTIONS MARGINALES (4)

- (1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »  
(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances  
(3) Préciser selon le cas, « par le père » ou « par la mère » ou « par les père et mère »  
(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.